

N° 6

Le (1)

Transcription

L 11

mil neuf cent dix-sept,

- (1) Date du décès.
- (2) Prénoms et nom du défunt.
- (3) Circonscription, canton ou district.
- (4) En son domicile ou non.
- (5) Prénoms, noms, âge, profession, domicile et parenté des déclarants.

à ^{seize} heure
 L'an mil neuf cent dix-sept, le sept novembre à dix heures
 du matin. Acte de décès de
 profession de
 né à **Vitel Louis Marie**
 décédé à la Baie Ponty, le six novembre, profession de
 matelot fusilier à bord de l'avis **Altaïr**, âgé de trente
 sept ans, né à Lannebert Côtes du Nord, le vingt et
 un novembre mil huit cent soixante dix-neuf, demeu-
 rant à bord de l'avis **Altaïr**, fils de **Joumaut**
Vitel et de **Jeanne Marie Déiret Salou**
 domicilié à
 est décédé (4)
 Dressé le mil neuf cent dix-sept,
 à défaut et heure par le **Georges Louis** sur la déclaration
 de (5) profession de soldat amantite, âgé de vingt trois
 ans, qui a dit être non parent du défunt.

Lesquels ont signé après lecture, le présent acte qui a
 été fait double en leur présence et constaté suivant la loi
 et de (5)
 par **Henri Serognon Albert**, Vice président de la municipalité
 Officier de l'Etat civil de la commune de **Ferrière**

Suivent les signatures Pour extrait conforme
Ferrière le trois Mars mil neuf cent dix sept
 qui, lecture faite, ont signé avec Nous le Vice-président de la municipalité

Pour copie conforme
 à Lannebert le vingt et un Mars, mil neuf cent dix-sept.

Les déclarants,

L'Officier de l'Etat-Civil,
 1 mot rayé nul approuvé
Le Cozannet François

Informations liées à l'image.
 Cote : 7 E 112 art. 37
 Lieu : Lannebert
 Période : 1917 - 1917

Commentaire.
 Décès Louis Marie VITEL le 7 septembre 1916 à la caserne de la Baie Ponty (Tunisie), transcription 1917
 AD22, D Lannebert 1917, vue 4/11 (transcription en mairie)